



ARÈS, 24 juillet 2009

Monsieur Jean-François ACOT-MIRANDE
Président de l'Association pour le
Développement Durable du Bassin
d'Arcachon
20, avenue Pasteur
33260 LA TESTE DE BUCH

Direction Générale des Services

JGP/VT

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 13 juillet dernier, relatif notamment à la démarche engagée par l'Agence des Aires Marines Protégées et du projet éventuel de création d'un parc naturel marin sur le Bassin d'Arcachon.

Il existe déjà sur ce secteur géographique, nombre de réglementation et de document de préservation (zones Natura 2000, SMVM...) et je ne suis pas sûr qu'un nouveau cadre juridique puisse conforter l'action que nous avons déjà tous pour la protection de ce site.

Par ailleurs, la décision de création d'un parc naturel marin est de compétence de l'Etat et je ne vois pas en quoi les élus ont à devancer cette décision si elle doit être prise.

Enfin, autant je serais favorablement à la création d'une conférence regroupant l'ensemble des usagers, utilisateurs, professionnels ... en bref tous les acteurs de ce site, autant je suis, et je l'ai toujours dit, contre le système de gouvernance qui découle de la mise en place administrative d'un parc naturel marin.

Demeurant néanmoins un fort défenseur de nos sites privilégiés,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



J.G. PERRIERE